

Tout compte fait

## La France deuxième pour les prélèvements nets sur les entreprises

Déduction faite des subventions et des aides reçues, le taux de prélèvement y équivaut à 10,2 % du PIB, derrière la Suède (13,3 %) et loin devant l'Allemagne (7,5 %)



*Mécomptes publics,  
François Ecalle*

La distinction entre les prélèvements obligatoires sur les entreprises et sur les ménages n'est pas toujours facile à établir. Il est, par exemple, très difficile de dire si les taxes sur la consommation, notamment la TVA, sont supportées par les entreprises ou par les ménages. Symétriquement, on ne sait pas bien si les dépenses fiscales associées à ces taxes (taux réduits, exonérations...) profitent aux ménages ou aux entreprises. Le partage entre ménages et entreprises est en fait très différent selon les produits.

"Il est très difficile de dire si les taxes sur la consommation, notamment la TVA, sont supportées par les entreprises ou par les ménages. On peut néanmoins considérer que les impôts sur la production et sur les bénéfices des sociétés ainsi que les cotisations sociales patronales sont plutôt prélevés sur les entreprises"

On peut néanmoins considérer que les impôts sur la production et sur les bénéfices des sociétés ainsi que les cotisations sociales patronales sont plutôt prélevés sur les entreprises, au moins en première approximation. Avec cette définition, la France est à la deuxième place de l'Union européenne pour le taux des prélèvements sur les sociétés non financières (12,4 % du PIB), derrière la Suède (14,3 %), où ce ratio est fortement majoré par les cotisations des employeurs à des fonds de pension, et loin devant l'Allemagne (8,9 % du PIB) en 2019 (dernière année "normale" avant crise).

### Un chiffre de 140 Mds€ souvent avancé

Devant un tel constat, des voix s'élèvent généralement pour dire que les entreprises françaises sont particulièrement aidées et qu'il faut mettre les subventions qu'elles reçoivent en face des prélèvements qu'elles supportent pour en relativiser le poids. Un chiffre d'environ 140 Mds€ d'aides aux entreprises est alors souvent avancé. Il comprend toutefois les dépenses fiscales relatives à presque tous les impôts, y compris les taxes sur la consommation, et de nombreux dispositifs d'allègement des cotisations sociales patronales. Or, si ces niches fiscales et sociales peuvent en effet être considérées comme des aides aux entreprises, leur coût ne doit pas être mis en face des prélèvements obligatoires sur les entreprises car il en est déjà déduit.

"Mettre les aides aux entreprises en face des prélèvements qu'elles supportent ne change donc pas le classement de la France et ne permet pas de relativiser l'importance de ces prélèvements"

En face des prélèvements sur les entreprises, il faut seulement mettre les subventions qui n'en sont pas déjà déduites. On observe alors que la France est aussi à la deuxième place en 2019 pour ces aides aux entreprises (2,2 % du PIB), derrière la Belgique (3,1 %) et devant l'Allemagne (1,3 %).

Si on déduit enfin ces aides aux entreprises des prélèvements qu'elles supportent pour mesurer des prélèvements nets des aides reçues, la France reste à la deuxième place en 2019 avec un taux de 10,2 % du PIB, derrière la Suède (13,3 %). Les Pays-Bas sont proches de la France (9,9 %) et l'Allemagne est de nouveau loin derrière (7,5 % du PIB). Mettre les aides aux entreprises en face des prélèvements qu'elles supportent ne change donc pas le classement de la France et ne permet pas de relativiser l'importance de ces prélèvements.

### A lire également

#### Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle

Publié le 14/12/2022

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /